



Bruxelles, le 11/01/2017

Aux membres de l'Assemblée générale du
Belgian Disability Forum asbl (BDF)

Envoyé par e-mail aux délégués désignés
par les organisations membres du BDF

Nos références : 2017-01-11-BDF-AG-Convocation
Votre correspondant : Olivier Magritte
Annexes : Bulletin d'inscription et formulaire de procuration

Objet : *Ordre du jour de l'AG ordinaire du 23 février 2017 à Bruxelles*

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'**Assemblée générale du BDF**.
Celle-ci se tiendra le **23 février 2017**, de **12h30 à 15h45**.

Des sandwiches vous seront proposés, dans la salle, à partir de 12h00.

Lieu de réunion

Le lieu de réunion sera le suivant :

**Centre Administratif Botanique - Finance Tower - Boulevard du
Jardin Botanique 50, 1000 Bruxelles. Salle Saman, étage -2**

Merci de vous présenter au comptoir d'accueil situé à gauche après les portes
rotatives de l'entrée de la Tour. Signalez aux collaborateurs de l'accueil que
vous venez pour l'AG du BDF. Ils vous remettront un badge d'accès et vous
indiqueront comment rejoindre la salle de réunion.

Lorsque vous quitterez le bâtiment, merci d'introduire le badge électronique
dans la fente prévue à cet effet sur la « speed-gate-visiteurs » située le plus à
droite. Le badge sera « avalé » et le portillon s'ouvrira.

BDF asbl - Centre Administratif Botanique - Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50, bte 150 - 1000 Bruxelles - Belgique
Tél.: + 32 2 509 83 58 ou +32 2 509 84 21
e-mail: info@bdf.belgium.be
<http://bdf.belgium.be>



Le BDF est le
représentant
officiel de la
Belgique dans
l'EDF



Bruxelles, le 11/01/2017

Confirmation de votre participation

Afin de faciliter l'organisation de la réunion, pouvons-nous vous inviter à confirmer votre présence avant le 15 février 2017 et à nous retourner le document de participation joint à la présente.

Procuration

Une procuration vous est fournie en pièce attachée. Dans l'hypothèse où aucun mandataire de votre organisation ne pourrait participer à l'Assemblée générale ordinaire, merci de bien vouloir nous la renvoyer dûment complétée.

Compte tenu des quotas de présence et de vote exigés par la loi, nous insistons sur la nécessité de donner votre procuration à une autre organisation membre de l'Assemblée Générale du BDF.

Etant entendu que chaque organisation membre ne peut être détentrice que d'une seule procuration, pouvez-vous vérifier auprès de l'organisation à laquelle vous donnez procuration si elle pourra vous représenter valablement ? Si cette procédure ne pouvait être respectée, nous serions contraints de convoquer une nouvelle AG extraordinaire à une date ultérieure.

Ordre du jour

A. Assemblée générale ordinaire (12h30 – 14h00) :

1. Approbation du PV de l'AG du 25/02/2016
2. Membres : affiliations et désaffiliations 2017
3. Présentation du Rapport d'activité 2016
4. Approbation du Rapport d'activité 2016
5. Présentation des comptes 2016
6. Présentation du rapport du commissaire aux comptes 2016
7. Approbation des comptes 2016
8. Décharge du Commissaire aux comptes
9. Décharge des Administrateurs
10. Présentation du plan d'action 2017
11. Présentation des prévisions budgétaires 2017
12. Approbation du plan d'action 2017
13. Approbation des prévisions budgétaires 2017
14. Divers



Bruxelles, le 11/01/2017

C. Partie informative (14h00 – 15h45) :

[15. 20 ans de l'European Disability Forum : présentation par Catherine Naughton, Directrice ou Etienne Cuche \(14h00-14h15\)](#)

[16. carte européenne du handicap : état de la situation par Gauthier Cocle \(14h15-14h30\)](#)

[17. Conseil de l'Europe, plan d'action 2017-2023 par X, CoE, Brigitte Plumet, membre du bureau du CAHDPH et Etienne Cuche, Conseiller politique de l'EDF \(14h30-15h45\)](#)

Commentaire [OME1]: Attention : à confirmer

Points « divers »

Les points « divers » doivent être communiqués au secrétariat au plus tard le 15/02/2017. Ils seront abordés en point 14 de l'AG ordinaire.

Traduction en langue des signes

Le BDF prend en charge les frais d'interprétation en langue des signes. Merci aux personnes intéressées de réserver un(e) interprète. Le Secrétariat peut effectuer la réservation si elles le demandent. Malheureusement, en raison du nombre limité d'interprètes en langue des signes francophones, le BDF n'est pas en mesure de garantir la présence effective de ceux-ci.

Dans le cas où la personne intéressée ne pourrait être présente le jour dit, le BDF souhaite être averti au plus tôt, afin de pouvoir décommander le service. Si ce n'est pas le cas, le BDF se réserve le droit de facturer le service à l'intéressé.

Dans l'attente de vous rencontrer le 23 février 2017, recevez, Chère Madame, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du BDF
La Secrétaire Générale

Gisèle MARLIÈRE
Secrétaire générale

Au nom du BDF
Le Président :

Pierre GYSELINCK
Président